



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

AVIS PUBLIC
ENDROIT DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAI 2020

Les règles encadrant la tenue des séances du conseil dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire ont été remplacées par celles de l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020, lequel s'applique à une séance du Conseil municipal. Afin de se conformer aux exigences, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Colomban tiendra la séance ordinaire prévue le 12 mai 2020 à l'endroit suivant :

Centre récréatif et communautaire
323, montée de l'Église
Saint-Colomban (Québec) J5K 2H8

ET

Par visioconférence

La séance sera diffusée, comme à l'habitude, sur le Facebook de la Ville à l'adresse suivante : www.facebook.com/Ville.de.Saint.Colomban

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE VINGT-NEUVIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL DE L'AN DEUX MILLE VINGT.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat
Greffier
greffe@st-colomban.qc.ca